

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine Fraise - Framboise sont les suivantes :

Parcelles flottantes : APPM, Cadralbret, CDA 19, CDA 24, CDA 47, Comafel, Coop de Fieux, FREDON Aquitaine, Granlot, INVENIO, EPLEFPA de Ste Livrade, LDA 33, Perilot, Scaafel, Socave, Valprim, VDL

Parcelles de références : ADIDA, CDA 24, CDA 47 et FREDON Aquitaine

Le rédacteur du BSV Fraise - Framboise est :
FREDON Aquitaine (fraise) et CA 19 (framboise)

Le BSV Fraise - Framboise concerne les régions Aquitaine et Limousin :

- la partie Fraise, rédigée par la FREDON Aquitaine, est basée sur des observations réalisées en Gironde, en Dordogne et Lot-et-Garonne.
- la partie Framboise est rédigée par la chambre d'agriculture de la Corrèze sur la base des observations réalisées en Corrèze, en Gironde, en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

SOMMAIRE

Fraise

- *Drosophila suzukii*
- *Duponchelia fovealis*
- Chenilles défoliatrices
- Pucerons
- Thrips
- Aleurodes
- Limaces
- Cicadelle écumeuse
- *Botrytis* du cœur
- Oïdium
- Chlorose marginale
- Verticilliose
- Autres bio-agresseurs

Framboise

- Stade
- Culture hors-sol
- Culture sol

Note Abeilles

Directeur de publication :

Dominique Graciet,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture d'Aquitaine
Cité mondiale
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 01 33 33
Fax 05 57 85 40 40
<http://www.aquitainagri.org/>

Supervision :

DRAAF / Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine
51, rue Kiëser
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 00 42 03
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Fraise

Ce BSV a été écrit à partir des observations réalisées dans les différents secteurs de production en Aquitaine, 61 parcelles « hors-sol » et 48 parcelles « sol ».

- ***Drosophila suzukii***

Depuis la parution du dernier BSV, **aucune capture de *Drosophila suzukii*** n'a été enregistrée en Dordogne et en Lot-et-Garonne en parcelles de fraisiers.

Trois nouvelles prises ont été enregistrées sur une parcelle de vigne en Gironde.

Nous vous rappelons que la surveillance régulière de vos parcelles associée à l'installation de pièges, doit être mise en place **afin d'anticiper et de repérer précocement l'arrivée de ce bio-agresseur**.

Les mesures prophylactiques telles que le triage des fruits lors de la récolte, l'élimination (hors de la parcelle) et la destruction des fruits atteints... sont aussi à privilégier pour contrôler ce bio-agresseur.

- ***Duponchelia fovealis***

SITUATION SUR LE TERRAIN

Sur le réseau de piégeage, en parcelles « hors-sol », le vol est en cours mais les captures de ***Duponchelia fovealis*** sont hétérogènes selon les sites. Ainsi, sur un site, des captures régulières sont enregistrées alors que sur les autres parcelles, les piégeages sont plutôt faibles voire pas encore débutés.

Sur les différents sites, **aucune jeune larve, issue de ce premier vol, n'a été repérée pour l'instant**. Les dégâts observés actuellement en parcelles correspondent à ceux engendrés par les larves hivernantes au cours du mois de mars.

En parcelles sol, aucun papillon n'a été piégé pour le moment.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La période à risque débutera dès l'arrivée des premières larves.

La vigilance s'impose donc car ces dernières devraient être présentes d'ici quelques jours (environ 20 à 30 jours après l'arrivée du premier papillon).

La gestion de ce bio-agresseur doit être effectuée de préférence sur les jeunes larves pour un meilleur résultat.

- **Noctuelles défoliatrices**

SITUATION SUR LE TERRAIN

Les morsures occasionnées par les **noctuelles défoliatrices** sont toujours visibles dans les fraiseraies « sol » en Dordogne et en Lot-et-Garonne. Toutefois, depuis la parution du dernier BSV, on note une diminution du nombre de parcelles concernées par ce bio-agresseur (5% des parcelles prospectées).

Cette régression est confirmée par la présence de chrysalides et de papillons en parcelles.

Fraise - Framboise



ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La période de risque en fraiseraie se termine. Il faudra tout de même apporter une vigilance particulière à ces noctuelles lors des prochaines générations. A suivre.

- **Pucerons**

SITUATION SUR LE TERRAIN

Depuis la parution du dernier BSV, les populations de **pucerons** ont particulièrement progressé. Ce bio-agresseur est présent dans les deux bassins de production et il concerne 70% des parcelles prospectées en hors-sol et un tiers des parcelles visitées en sol.

Par ailleurs, les observations réalisées en parcelles mettent en évidence la présence de jeunes individus (*Macrosiphum*, *acertosiphum* et *rodhobium*) ainsi que des foyers d'*Aphis*.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

On observe une recolonisation des plantes par de jeunes individus. **La vigilance est de mise**, car ce bio-agresseur va continuer à se multiplier avec l'apparition de nouvelles jeunes feuilles.

La période à risque se poursuit ; il est primordial de réaliser des observations hebdomadaires dans vos parcelles afin de déceler précocement les premiers foyers.

Pour les parcelles présentant **un seuil inférieur à 5 individus pour 10 feuilles**, le risque est faible, mais une visite régulière est conseillée afin de suivre l'évolution des populations.

Pour les parcelles **dépassant le seuil de nuisibilité (5 individus pour 10 feuilles)**, le risque est sérieux et une gestion de votre parcelle doit être mise en place.

- **Acariens**

SITUATION SUR LE TERRAIN

Les **acariens** sont relevés dans les deux bassins de production aquitains. Depuis la parution du dernier BSV, les populations de ce bio-agresseur ont régressé en sol et concernent 10% des parcelles prospectées (contre 20% il y a deux semaines) ; ceci peut s'expliquer par le fait d'un retour d'un temps plus frais et plus humide.

En revanche, on note une progression des populations en hors-sol : 40% des parcelles prospectées sont concernées par ce bio-agresseur, mais aussi une explosion des populations puisque dans certaines parcelles (15% des parcelles visitées), les attaques sont importantes (+ de 20% de plantes atteintes) et dépassent le seuil de nuisibilité (5 formes mobiles par feuille).

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

En sol, les conditions climatiques actuelles (fraîches et humides) et celles prévues dans les prochains jours ne sont pas favorables au développement des acariens. **Le retour d'un temps sec et chaud marquera une nouvelle période à risque.**

En hors-sol, la vigilance est de mise et **la période à risque se poursuit.**

Dans les deux cas, la gestion de ce bio-agresseur doit être réalisée en tenant compte de l'évolution des conditions climatiques (temps chaud et sec) et en réalisant des observations régulières afin de contrôler la présence et le nombre d'individus par feuille. **Le seuil de nuisibilité est de 5 formes mobiles par feuille.**

• Thrips

SITUATION SUR LE TERRAIN

Les **thrips** sont toujours observés dans les deux bassins de production et concernent aussi bien le sol que le hors-sol.

Depuis la parution du dernier BSV, les populations de ce bio-agresseur ont progressé et touchent 20% des parcelles prospectées en hors-sol et 10% des parcelles observées en sol.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La période à risque en fraiseraies se poursuit : soyez vigilants et réalisez régulièrement des observations dans vos parcelles afin de suivre l'évolution des populations de thrips.

Pour les parcelles présentant **un seuil inférieur à 2 thrips par fleur**, le risque est faible, mais une visite régulière est conseillée afin de suivre l'évolution des populations.

Pour les parcelles **dépassant le seuil de nuisibilité** (2 thrips par fleur), le risque est sérieux et une gestion de votre parcelle doit être mise en place.

• Aleurodes

SITUATION SUR LE TERRAIN

La présence d'**aleurodes** est toujours relevée en parcelles hors-sol et dans les deux bassins de production. Elle concerne 5% des parcelles prospectées.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

Les populations sont, d'une façon générale, bien maîtrisées et **n'engendrent pas de risque dans les fraiseraies actuellement.**

Le suivi des pièges chromatiques (jaunes) est tout de même conseillé ; il vous permettra d'évaluer la progression des populations.

• Limaces

SITUATION SUR LE TERRAIN

Le retour de conditions climatiques humides a favorisé l'activité des **limaces** ; ainsi sur l'ensemble des parcelles prospectées, 10% d'entre elles présentent des morsures.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

Les conditions climatiques actuelles et celles prévues jusqu'à la fin de la semaine seront propices à l'activité de ce bio-agresseur marquant ainsi une période à risque.

La lutte contre les limaces doit privilégier les mesures prophylactiques. Son développement est favorisé par la présence d'adventices et par tout élément susceptible de leur constituer un abri (pierres, déchets végétaux...), il est donc indispensable de réduire toute source de contamination.

Par ailleurs, il est également conseillé de favoriser l'installation de la faune auxiliaire (carabes, hérissons...) ; en effet, ces consommateurs de gastéropodes permettent aussi de limiter la prolifération de ces bio-agresseurs.

- **Cicadelle écumeuse**

SITUATION SUR LE TERRAIN

La présence de **cicadelles écumeuses** ou « crachat » de **coucou** nous est signalée dans moins de 5% des parcelles prospectées. Ce sont les larves qui produisent cette mousse caractéristique ; son rôle est double, il sert à protéger le bio-agresseur du dessèchement ainsi que des prédateurs ou des parasites.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La présence de ce bio-agresseur dans vos fraiseraies ne constitue pas de risque.

- **Botrytis du cœur**

SITUATION SUR LE TERRAIN

Les conditions climatiques humides enregistrées depuis la parution du dernier BSV associées à la sensibilité variétale ont été particulièrement propices au développement du **Botrytis du cœur**.

Cette maladie est relevée dans les deux zones de production en Aquitaine ; en moyenne 10% des parcelles prospectées sont touchées. Toutefois, sur variété Clery, le taux de présence est plus important avec 95% des parcelles atteintes en Dordogne. L'intensité d'attaque varie de quelques plants à 10% de plantes atteintes.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

Les conditions climatiques actuelles et celles prévues jusqu'à la fin de la semaine seront propices à son développement.

L'aération de vos abris est une mesure intéressante afin de limiter sa prolifération.

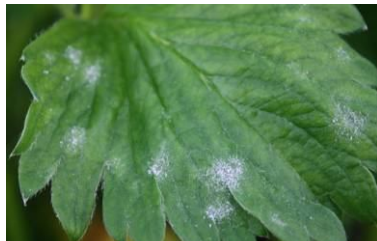


Botrytis du cœur
(N DASTE FREDON AQ)

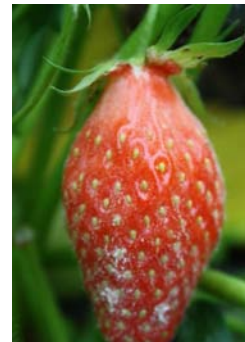
• Oïdium

SITUATION SUR LE TERRAIN

Depuis la parution du dernier BSV, l'**oïdium** n'a pas progressé et concerne toujours 10% des parcelles prospectées. Les observations réalisées mettent en évidence la présence de taches sur fruits et sur feuilles (voir photos ci-dessous).



Taches d'oïdium sur feuilles de fraisiers
(N DASTE FREDON AQ)



Taches d'oïdium sur fruits
(N DASTE FREDON AQ)

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

Les conditions climatiques actuelles et celles prévues dans les prochains jours ne seront pas favorables au développement de ce bio-agresseur.

Le retour d'un temps ensoleillé marquera une nouvelle période à risque, celle-ci sera d'autant plus accentuée qu'elle coïncide avec la période de sensibilité variétale.

La mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter les sources de contamination. En conséquence, il est indispensable de :

- limiter les sources de contaminations en évacuant les déchets de culture,
- éviter les périodes d'humectation afin de limiter les phases de germination du champignon.
- éviter les excès d'azote.

• Chlorose marginale

SITUATION SUR LE TERRAIN

Les symptômes de **chlorose marginale** sont toujours relevés avec une fréquence d'attaque variant de 5% à 20% des parcelles prospectées.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter la prolifération de cette maladie, reportez-vous au BSV du 16 février 2012 pour connaître ces mesures.

- **Verticillium**

SITUATION SUR LE TERRAIN

Deux cas de *Verticillium* nous ont été signalés en Lot-et-Garonne.

ANALYSE DE RISQUE ET PREVISION

La lutte contre ce champignon doit privilégier les mesures prophylactiques. Cette maladie est dispersée par les débris végétaux et les outils ; il est donc indispensable de cultiver des variétés résistantes, de désinfecter ses outils et de détruire les débris végétaux.

- **Autres bio-agresseurs**

A noter toujours la présence de *Phytophthora cactorum*, dans 10% des parcelles prospectées ainsi que celle d'**anthonomes** dans moins de 5% des parcelles observées.

Framboise

- **Stades**

Stade des cultures			
Type de culture		Stade phénologique	
Saison hors sol	Chauffé	I	75% fruits verts
Saison hors sol	Antigel	E	Boutons floraux fermés
Saison hors sol	Froid	D	Allongement des latérales
Saison plein sol	Froid	D	Allongement des latérales

- **Culture hors-sol**

Dans la parcelle de référence la pression puceron, notamment le grand puceron (*Amphorophora idaei*), est toujours là (43 % des feuilles sont concernées). Toutefois, sans intervention, on constate depuis le milieu de la semaine dernière une baisse des populations de ce grand puceron qui colonisait les feuilles de la tête des plantes. Le miellat et la fumagine sur le feuillage situé en dessous témoignent de la force des attaques. La forme ailée de ce puceron se rencontre encore sur la majorité des feuilles mais les colonies épaisses de jeunes pucerons se font plus rares.

Le petit puceron (*Aphis idaei*) est présent sur quelques rameaux au milieu de la plante mais les foyers sont souvent contrôlés par des larves de syrphes et servent ainsi de nurserie aux auxiliaires. L'équilibre paraît se mettre en place. Les auxiliaires les plus actifs dans ce rééquilibrage sont principalement les syrphes, les *Aphidius ervi* (voir photos).



Colonie de petit puceron vert



Syrphe adulte



Momie contenant la larve d'*Aphidius ervi*



Larve de syrpe

Acariens jaunes. Coté acarien, pas de présence notable. Restez vigilants toutefois et, en cours de floraison, envisager des lâchers d'*Aphidoletes* sur foyers.

Dépérissement. On constate quelques plantes qui dépérissent (1 à 2 %) dans certaines parcelles flottantes. L'excès d'irrigation doit être surveillé en ces périodes de fortes variations de la consommation des plantes.

Pollinisation. Une parcelle est concernée par un manque d'efficacité des ruches de bourdons ce qui entraîne des défauts de nouaisons. Surveillez l'activité de vos ruches et la qualité de la nouaison régulièrement.

Oïdium. Vu sur quelques plantes de Tulameen. Anecdote pour l'instant mais peut poser des problèmes. A surveiller.

• Culture sol

Les observations réalisées cette semaine sur la parcelle de référence en Corrèze permettent de relever la présence de **puceron vert** sur 20 % des feuilles (et sur l'ensemble de la station) mais aussi des larves de coccinelles sur 3 % des feuilles également. On trouve aussi comme auxiliaire des praons sur 7 % mais on ne retrouve plus de larves de chrysopes sur les feuilles de l'échantillon. Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint et il faut continuer à surveiller cet équilibre biologique.

On relève aussi une présence importante de syrpe adulte.

Le **débourement de Tulameen** est terminé et on constate une hétérogénéité importante dans la culture.

On trouve aussi **campagnols et chenilles défoliatrices** sur la parcelle de références sans atteindre un seuil de nuisibilité pour l'instant.

Gelées nocturnes du 16 au 17 avril : Des dégâts sont à craindre. Les framboisiers supportent les températures négatives au niveau du végétal (feuille et tige) mais les boutons floraux peuvent être endommagés. Les fleurs qui vont suivre seront certainement noires et détruites mais les suivantes seront intactes. Les pertes seront proportionnelles au pourcentage des boutons exposés au gel cette nuit là.

Fraise - Framboise



Drosophila suzukii : les piégeages d'alerte mis en place ne donnent toujours de prises. La surveillance doit être de mise par l'observation hebdomadaire d'un piège d'alerte situé soit dans la culture soit à proximité de la parcelle, soit dans les deux situations.

Un moyen de contrôle de ce ravageur émergent est de mettre en place un piégeage de masse à raison de 1 piège / 40 m².

Rappel de la confection d'un piège : bouteille coupée en deux positionnée dans le végétal contenant un verre à moutarde de vinaigre de cidre, un verre à moutarde d'eau et quelques gouttes de produit vaisselle.

La meilleure mesure pour éviter la prolifération de ces mouches est de sortir les fruits mûrs de la parcelle. En framboise, les plantes grenaillantes vont faire courir un risque important car les fruits ne sont pas commercialisables. Le conseil : dès la nouaison repérer les plantes présentant l'ensemble des fruits non conformes et couper la plante au ras.

Ce qu'il faut retenir

Fraise

- ***Drosophila suzukii*** : pas de capture cette semaine en parcelles de fraisiers, néanmoins, surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer précocement les premiers dégâts.
- ***Duponchelia fovealis*** : les captures ont progressé, surveillez la sortie des jeunes larves.
- **Chenilles défoliatrices** : la période à risque se termine, à surveiller lors des prochaines générations.
- **Pucerons** : période à risque : progression des populations avec observation de jeunes individus ; surveillez vos fraiseraies en tenant compte du seuil de nuisibilité.
- **Acariens** : progression des populations en hors-sol : période à risque, effectuez des comptages en tenant compte du seuil de nuisibilité.
- **Thrips** : progression des populations : à surveiller en tenant compte du seuil de nuisibilité.
- **Aleurodes** : pas d'évolution depuis la parution du dernier BSV, maintenez tout de même une surveillance vis-à-vis de ce bio-agresseur.
- **Limaces** : période propice à leur activité.
- ***Botrytis du cœur*** : progression de la maladie en parcelles, les conditions climatiques sont propices à son développement.
- **Oïdium** : pas de progression de cette maladie, maintenez la vigilance dès le retour de conditions climatiques favorables à son développement.
- **Chlorose marginale** : mettez en place les mesures prophylactiques.
- **Verticilliose** : mettez en place les mesures prophylactiques.

Framboise

- **Culture hors-sol** : progression de la pression pucerons et peu de présence d'acariens : surveillez l'évolution de ces deux ravageurs ainsi que l'activité de la faune auxiliaire.
- **Culture sol** : seuil de nuisibilité non atteint pour les pucerons, à surveiller.
- ***Drosophila suzukii*** : pas de prise ni en Limousin, ni en Aquitaine.

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ".

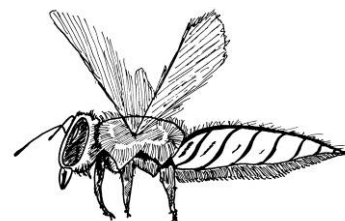
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAI¹, APCA², ITSAP-Institut de l'abeille³, et soumise à la relecture du CNE⁴.

- 1- Direction générale de l'alimentation
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
- 4- Comité national d'épidémiologie dans le domaine végétal

Crédits photos et dessin : J. Jullien DGAI-SDQPV et ANAMSO (colza, p.2)



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

Une démarche éco-responsable

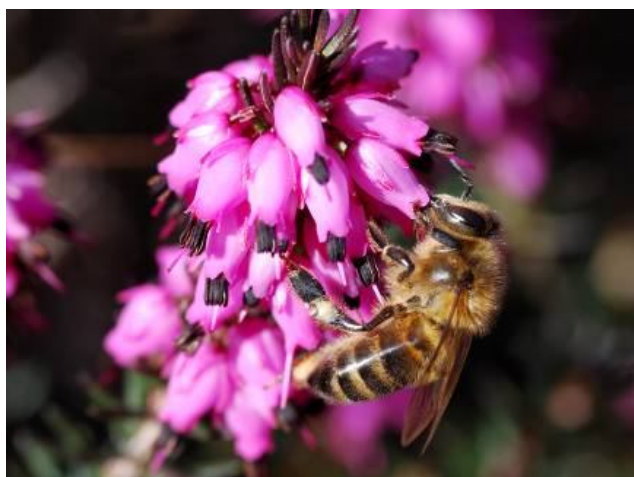
Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques en protection des cultures.

Face à ces risques, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.

Les voies d'intoxication

Des empoisonnements d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués pendant la période de floraison ou lors de la production d'exsudats, car c'est dans ces situations que les butineuses sont les plus actives, tant sur les plantes cultivées que sur les adventices. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes (contact ou ingestion) :



- **par contact** : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux, surtout aux heures chaudes de la journée ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée avec un produit persistant ; reçoit des traînées de vapeurs ou de poussières toxiques au-dessus des plantations limitrophes de celles qui sont en fleurs ;

- **par ingestion** : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison ; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en

l'absence de mesures appropriées de gestion des risques, telles que définies notamment dans l'arrêté interministériel du 13 janvier 2009.

Sur « e-phy »,
consultez la
rubrique
ECOACS



Base de données
nationale sur les
effets non
intentionnels des
produits
phytosanitaires.

Connaître les risques d'intoxication d'abeilles avant de traiter

Les professionnels de la production végétale et du paysage doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les appliquer sur les cultures ou les zones non agricoles. La règle de base consiste à lire l'étiquette du produit figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes). En complément, il est possible de consulter les fiches de données de sécurité¹ des produits phytopharmaceutiques et l'Index phytosanitaire de l'Acta, mis à jour chaque année.

Sur Internet, on peut aussi consulter avec intérêt le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France "e-phy"², dans lequel figure une rubrique appelée Ecoacs (voir encadré) sur les effets non-intentionnels sur les auxiliaires biologiques, dont l'abeille domestique. Enfin, la base Agritox³ renseigne sur les principales propriétés de « dangers » des substances actives.

1-<http://www.quickfds.com> ou <http://www.phytodata.com>

2-<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

3-Agritox est une base de données sur les propriétés physiques et chimiques, la toxicité, l'écotoxicité, le devenir dans l'environnement, la réglementation sur les substances actives phytopharmaceutiques. Elle a été créée par le département de phytopharmacie et d'écotoxicologie de l'Inra. 80 % des informations proviennent des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché déposés par les industriels et validés par les experts aux niveaux français et européen, et 20 % sont de source bibliographique (www.dive.afssa.fr/agritox/index.php).

Les bonnes pratiques phytosanitaires inscrites dans la réglementation en vigueur

• Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire



D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont respectées :

1. L'intervention a lieu en dehors des périodes de butinage, c'est-à-dire tard le soir ou tôt le matin (les cultures n'étant pas visitées par les butineuses).
2. Le produit insecticide ou acaricide employé bénéficie d'une mention « abeilles ». L'arrêté définit en effet trois types de mention « abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :

- « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence

d'abeilles ».

- « Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » ;

« Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles ».

• Éviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 impose aux applicateurs (professionnels agricoles, personnel des collectivités, particuliers) de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.

• Mesures anti-dérives lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles. Sur cette photo, colonie peu peuplée après dérive.

• **Mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles**

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 : que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat par les pucerons.

Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources

A RETENIR

- **Pensez à observer vos cultures avant de traiter !**
- **Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».**
- **Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures** : dès que les températures sont supérieures à 13°C, la journée ensoleillée et peu ventée.
- **Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures** : si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux, pluvieux et par vent fort.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères

- Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le Bulletin de Santé du Végétal et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.
- Ne laissez jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent de l'eau pour assurer le développement de leur colonie.
- Favorisez la présence des pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant. Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.
- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire avec des cultures diversifiées et des rotations plus longues en intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux dans votre assolement.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bords de champs pour favoriser la biodiversité florale et mellifère.



Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr